



# Rapport d'étape


*Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens*

**Novembre 2022**



# Table des matières

<b>Mot d'ouverture</b>	4
<b>Principes directeurs</b>	5
<b>Plan de mobilisation</b>	6
<b>La chaise vide</b>	7
<b>Rassemblements Nationaux</b>	8
<b>Progrès par rapport aux engagements énoncés dans le mandat</b>	11
<b>Préoccupations communes</b>	19
<b>Mot de la fin</b>	21





Symboles de la force, de la famille et de la guérison, les ours sont l'élément principal du logo du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante. Le gros ours représente les parents, la famille et la collectivité, tandis que le petit ours représente les enfants qui ont été volés et qui ne sont jamais revenus.

Les aurores boréales dans le ciel nocturne sont les esprits de nos ancêtres qui dansent. La danse guide les enfants vers la réunification avec leurs ancêtres.

Les étoiles représentent le lien entre les enfants enlevés à leur communauté et à leurs parents, qui fixaient les mêmes étoiles dans l'espoir d'être réunis avec leurs enfants.

Les fleurs sur le gros ours symbolisent la vie et la résilience des peuples autochtones.

Les couleurs changeantes sur le chemin en pointillé illustrent la recherche continue de la vérité, de la justice et de la guérison.

Les trois paires de mocassins honorent et reconnaissent tous les enfants des Premières Nations, inuits et métis.

Lors du premier rassemblement national sur les sépultures anonymes, qui a eu lieu sur le territoire du Traité no 6, le chef régional Gerald Antoine a fait remarquer qu'à l'arrière du gros ours, on voit clairement le contour du visage d'un enfant qui regarde vers le ciel. Bien que ce ne fût pas intentionnel, voilà une autre façon dont l'esprit des enfants nous parle.

« *Pour l'enfant déraciné,  
Pour le parent oublié.* »

– Rapport provisoire de la CVR, 2012



10 novembre 2022

L'honorable David Lametti  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Monsieur le Ministre,

**Objet : Rapport d'étape**

Conformément au mandat d'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens qui m'a été confié, je suis tenue de vous informer de mes « plans et de leur état d'avancement » et de demander des précisions sur mon rôle dans les trois mois suivant ma nomination.

En raison de conflits d'horaires, nous n'avons pas été en mesure d'organiser une rencontre en personne. J'ai donc choisi de présenter ce bref rapport d'étape par écrit comme solution de rechange à une rencontre.

Le présent rapport d'étape donne un aperçu :

- des principes directeurs que je m'efforce de respecter;
- des premiers progrès réalisés dans le cadre de mon mandat, ce qui comprend une description des plans;
- des obstacles courants.

À des fins de transparence, je présente ce rapport d'étape simultanément aux survivants et survivantes, aux familles, aux collectivités et aux dirigeants des Premières Nations, inuits et métis ainsi qu'au grand public.

Lorsque vous aurez examiné ce rapport d'étape, je serai heureuse d'en discuter avec vous.

Nyá:wen



Kimberly R. Murray BA, LLB, IPC

*Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens | Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools*





# Mot d'ouverture

Le travail sacré mené par les survivants et survivantes et les collectivités autochtones pour récupérer les enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats indiens a révélé un besoin urgent de prévoir dans des lois, une réglementation ou des politiques des mesures visant à protéger les sites des anciens pensionnats indiens. Il y a probablement des sépultures anonymes en lien avec chacun des anciens pensionnats indiens au Canada, y compris ceux qui ne sont pas visés par la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#). En outre, de nombreux sites connexes pourraient devoir faire l'objet d'une fouille parce que les enfants étaient souvent envoyés à d'autres endroits à partir des pensionnats indiens, notamment dans des hôpitaux indiens, des sanatoriums, des hôpitaux provinciaux, des établissements d'éducation surveillée et des écoles industrielles.

Les protections juridiques offertes par les paliers fédéral, provincial, territorial et municipal révèlent d'importantes lacunes pour ce qui est, d'une part, de protéger ces sites en attendant qu'y soient menées des fouilles et des enquêtes et, d'autre part, d'éviter d'autres travaux de développement. En outre, des obstacles empêchent les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones d'accéder aux documents pertinents pour repérer les sépultures anonymes et identifier les enfants. Enfin, on se demande si une réforme du droit ou d'autres mesures sont nécessaires pour appuyer les enquêtes sur les décès et, le cas échéant, les poursuites criminelles.

À mesure que je continuerai de rencontrer les survivants et survivantes ainsi que les dirigeants, les familles et les collectivités autochtones, je prendrai probablement connaissance d'autres lacunes. Comme le prescrit mon mandat, mon rapport provisoire et mon rapport final aideront le gouvernement à déterminer comment protéger les sépultures et comment traiter les enfants avec honneur, respect et dignité.



L'aîné Wilson Bearhead et Kaylem Bearhead



# Principes directeurs

Pour remplir le mandat qui m'a été confié, j'ai fait miens les principes directeurs suivants :

- Le corps et l'esprit des enfants autochtones disparus doivent être traités avec honneur, respect et dignité.
- Il y a lieu d'honorer les survivants et survivantes et de saluer leurs efforts pour sensibiliser le public aux vérités des sépultures anonymes des enfants morts dans les pensionnats indiens.
- Les familles et les collectivités autochtones ont le droit de savoir ce qui est arrivé à leurs enfants qui sont morts alors qu'ils étaient pris en charge par l'État et les églises.
- Les fouilles et les enquêtes doivent chercher la vérité. Elles doivent à cette fin suivre les déplacements de chaque enfant, à l'aide des documents et des témoignages des survivants et survivantes, à partir du pensionnat indien où ils ont été amenés pour la première fois jusqu'à tout autre établissement ou endroit où ils ont été envoyés.
- La fouille de sépultures anonymes et la récupération d'enfants autochtones disparus doivent être conformes aux lois autochtones, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.



Commémoration en l'honneur des enfants disparus à Saskatoon, Saskatchewan

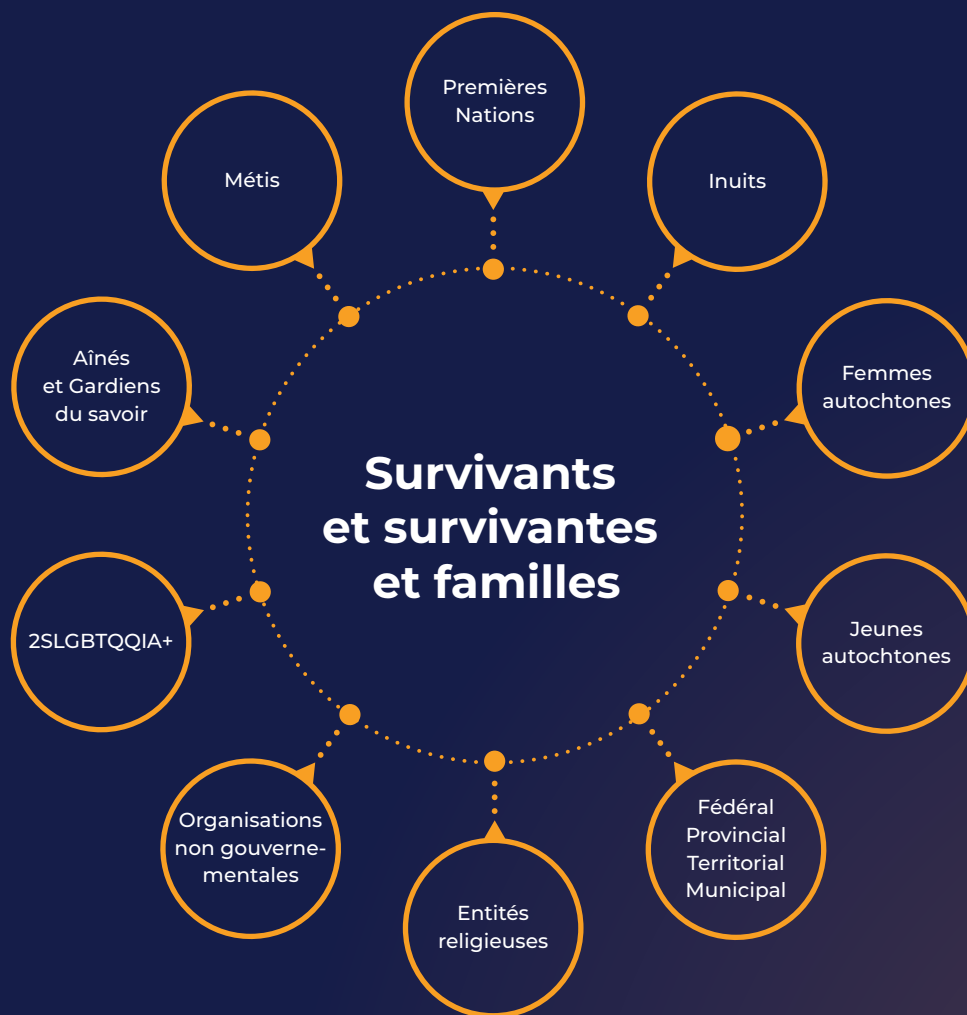


# Plan de mobilisation

Un plan de mobilisation fondé sur les distinctions a été élaboré pour que soient recueillis les commentaires des survivants et survivantes, des dirigeants des Premières Nations, inuits et métis, des organisations, des collectivités et des familles autochtones. Ce plan est conçu pour être transparent, accessible et respectueux des protocoles autochtones.

Il prévoit une combinaison des éléments suivants :

- Rencontres;
- Rassemblements nationaux;
- Tables rondes avec des aînés, des Gardiens du savoir, des experts, des universitaires et des techniciens;
- Demandes officielles de renseignements;
- Processus de présentation des observations ouvert.



**Les connaissances partagées et les renseignements recueillis par ces divers moyens seront pris en compte dans la rédaction du rapport provisoire et du rapport final.**





Des produits médicinaux sont placés sur la chaise vide pour honorer l'esprit des enfants disparus

## La chaise vide

Les survivants et survivantes et les aînés ont souligné l'importance de garder dans nos cœurs les enfants qui sont morts dans les pensionnats indiens et de veiller à ce que toutes nos actions honorent et respectent leur corps et leur esprit. Conformément à ces instructions, une cérémonie aura lieu à chaque rassemblement national pour respecter et honorer les enfants en laissant une chaise vide sur laquelle sera placée une couverture.

Cette chaise vide sera présente en tout temps à chaque rassemblement et représentera la place laissée à l'esprit des enfants, qui peuvent ainsi être témoins de tout ce qui est fait pour les retrouver. La couverture, les produits médicinaux et les offrandes placés sur la chaise vide ou près de celle-ci seront pris en charge sous la direction des aînés et des survivants et survivantes.





Le grand chef George Arcand fils souhaite la bienvenue sur le territoire visé par le Traité 6

## Rassemblements nationaux

Pour faciliter le partage des connaissances et recueillir les commentaires des survivants et survivantes, des familles et des collectivités autochtones, j'organiserai un certain nombre de rassemblements nationaux tout au long de mon mandat de deux ans. Certains de ces rassemblements nationaux seront axés sur le partage des connaissances entre les survivants et survivantes, les familles autochtones et les collectivités qui dirigent les fouilles et les enquêtes, tandis que d'autres porteront sur des sujets précis en vue de guider la formulation de recommandations sur un nouveau cadre fédéral comme l'exige mon mandat.

Ce premier rassemblement national a eu lieu dans le territoire visé par le Traité 6 du 12 au 14 septembre 2022. Il a réuni des survivants et survivantes ainsi que

des familles, des collectivités et des dirigeants autochtones qui ont discuté des obstacles et mis en commun leurs connaissances et diverses méthodes de fouille des sépultures anonymes. Des présentations ont été faites par des experts internationaux, juridiques et médico légaux.

Des représentants du gouvernement fédéral et de diverses entités religieuses ont fait part de leurs réflexions sur ce qu'ils ont entendu et ce dont ils ont été témoins lors du rassemblement et ont parlé de leurs plans actuels et futurs pour aider les survivants et survivantes et les collectivités dans leurs efforts pour assurer la récupération des enfants.



**Plus de 300 personnes**  
ont participé en personne au rassemblement

**Plus de 120 personnes**  
ont visionné chaque jour la diffusion en direct  
du rassemblement.

L'enregistrement en direct et un rapport sommaire  
du rassemblement national seront bientôt affichés  
sur le site [\*\*Web du Bureau de l'interlocutrice spéciale.\*\*](#)



George E. Pachano, survivant du pensionnat indien St. Philip's à Fort George (Québec), qui dirige actuellement les travaux de recherche et de récupération dans deux pensionnats indiens qui ont été exploités à Chisasibi (Québec)



Jeannette Starlight, de la nation Tsuut'ina, s'est employée à trouver et à commémorer les enfants décédés alors qu'ils étaient pris en charge par l'école industrielle Dunbow (St. Joseph's), en Alberta.



De gauche à droite : Katherine Nichols, qui appuie les travaux de recherche et de récupération de la nation dakota de Sioux Valley en lien avec l'école industrielle de Brandon; Sarah Longman, de la Première Nation George Gordon, qui appuie les travaux de recherche et de récupération à l'école industrielle indienne de Regina; et E. Dutch Lerat, de la Première Nation de Cowessess, qui appuie les travaux de recherche et de récupération au pensionnat indien de Marieval.



# Rassemblements nationaux

## Du 12 au 14 septembre 2022

Edmonton (Alberta)

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Appuyer la recherche et la récupération des enfants disparus

## Du 28 au 30 novembre 2022

Winnipeg (Manitoba)

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Prendre en compte les traumatismes dans la recherche et la récupération des enfants disparus

## Du 16 au 18 janvier 2023

Vancouver (C.-B.)

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Affirmer la souveraineté des données autochtones

## Du 27 au 29 mars 2023

Toronto (Ontario)

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Respecter le droit indigène

## Septembre 2023

Montréal (Québec)

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Voix des survivants

## Janvier 2024

Région nordique, à confirmer

Rassemblement national sur les sépultures anonymes : Voix du Nord

# Progrès par rapport aux engagements énoncés dans le mandat

Au cours des premiers mois de mon mandat de deux ans, j'ai commencé à réaliser plusieurs aspects de celui-ci.

## 1. Établissement de relations et contacts avec les survivants et survivantes, les dirigeants, les familles et les collectivités autochtones

Comme il a été mentionné, le premier rassemblement national a eu lieu sur le territoire visé par le Traité 6 en septembre 2022 et plusieurs autres rassemblements nationaux sont prévus.

De plus, je me suis déplacée et je continuerai de me déplacer pour rencontrer des survivants et survivantes, des dirigeants, des familles et des collectivités autochtones. Je m'engage à respecter les protocoles cérémoniaux, culturels et juridiques autochtones avant d'entrer dans chaque territoire et pendant ma présence dans celui-ci. Il s'agit notamment de demander les autorisations requises pour entrer sur le territoire et de veiller à ce que le moment et la durée de ma présence respectent les dirigeants autochtones, les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones qui s'efforcent de récupérer les sépultures anonymes et les enfants disparus. Je n'ai pas l'intention d'imposer un fardeau supplémentaire aux collectivités qui mènent ce travail sacré.



Chef Gerald Antoine, chef national des Dénés et chef régional de l'Assemblée des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest



Cassidy Caron, présidente du Ralliement National des Métis



Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami  
De gauche à droite en position assise : Lilian Elias, chef Wilton Littlechild, Dr Allen Benson





J'ai également assisté à plusieurs assemblées des dirigeants autochtones, notamment des assemblées générales annuelles, pour parler de mon mandat, répondre aux questions et établir des relations de travail avec chaque collectivité.

Fait important, plusieurs collectivités m'ont confié la tâche de me rendre sur les lieux de sépulture et emplacements où des fouilles ont eu lieu ou sont en cours. J'ai marché avec humilité aux côtés de survivants et survivantes alors qu'ils partageaient leurs connaissances sur l'endroit où des enfants pourraient être enterrés. C'est dans ces moments là que je ressens l'énorme poids que les survivants et survivantes portent dans leur cœur – un poids qui ne pourra être allégé que s'ils réussissent à retrouver et à protéger les sépultures des enfants qui ne sont jamais retournés parmi les leurs.

**Plans :** Je m'efforcerai en priorité de rencontrer les survivants et survivantes, ainsi que les familles, les collectivités et les dirigeants autochtones qui m'en feront la demande. Je continuerai également de répondre aux demandes d'assister aux assemblées générales annuelles ou aux assemblées des dirigeants autochtones afin de faire le point sur mon travail et de demander des conseils sur la façon dont le Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante peut aider à surmonter et à éliminer les obstacles.



Participants au Rassemblement national sur les sépultures anonymes, territoire du Traité 6, septembre 2022



## 2. Rencontre avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des entités religieuses, institutionnelles et autres

Pour réaliser mon mandat, il est important que je collabore également avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les entités religieuses, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin de les inclure dans la recherche de solutions pour éliminer les obstacles. Les représentants du gouvernement fédéral et de l'Église ont été invités au premier rassemblement national et seront invités à assister à de futurs rassemblements.

J'ai également rencontré divers représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) afin de discuter de sujets tels que les ressources financières adéquates pour les collectivités et les survivants et survivantes, la communication des documents, l'accès aux terres où des sépultures anonymes peuvent se trouver et la protection de celles-ci.



Le maire Amarjeet Sohi, de la Ville d'Edmonton, serrant la main de la survivante Jacquie Bouvier et saluant les aînés Howard et Phyllis Mustus, pour ne nommer que ceux là



Réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Justice et de la Sécurité publique avec des organisations autochtones nationales à Dartmouth (Nouvelle Écosse) en 2022



En octobre 2022, j'ai assisté à la réunion FPT des ministres de la Justice et de la Sécurité publique à Dartmouth (Nouvelle Écosse) pour parler de mon mandat et de mon travail à ce jour. Ont assisté à cette rencontre notamment des dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement National des Métis. J'ai demandé qu'un processus efficace soit mis en place par les gouvernements FPT afin que les demandes d'information puissent être dirigées et traitées en temps opportun. J'attends avec impatience les réponses des gouvernements FPT au sujet de cette demande.

Des rencontres ont eu lieu avec divers experts dans les domaines de l'anthropologie, de l'archéologie, de la médecine légale et du droit international. Des discussions ciblées ont eu lieu avec des particuliers et des organismes possédant une expertise pour trouver et identifier des personnes disparues dans des fosses communes et anonymes.

Comme l'exige mon mandat, des contacts ont été établis avec le Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures non marquées. Les membres du Comité consultatif national ont assisté au premier rassemblement national et ont dit souhaiter participer à tous les rassemblements nationaux à venir.

Afin de faciliter l'accès aux documents, j'ai rencontré plusieurs représentants de divers bureaux d'archives partout au Canada. Il est impératif que des ententes et des processus créatifs et collaboratifs soient établis pour accélérer le libre accès aux documents, ce qui facilitera la découverte de sépultures anonymes et l'identification des enfants disparus.

**Plans :** Je continuerai d'assurer la coordination avec les gouvernements, les organisations et les entités et d'obtenir des renseignements auprès d'eux et j'encouragerai les solutions novatrices et créatives. Les plans comprennent :

- Comparution devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones
- Rencontre avec le groupe de travail de l'Association canadienne d'archéologie sur les sépultures non marquées
- Rencontre avec la Table de toutes les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens





Fredy Peccerelli, directeur général, *Forensic Anthropology Foundation of Guatemala*



Représentante Tamara St. John, agente de préservation de la culture tribale, Sisseton Wahpeton Oyate, Dakota du Sud; membre de la Chambre des représentants du Dakota du Sud



Dr Chili Eboe-Osuji, ancien président de la Cour pénale internationale, distingué juriste international à la *Lincoln Alexander School of Law*





### 3. Aider les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones

Je suis souvent appelée à aider les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones qui mènent les travaux de fouilles pour trouver des enfants disparus et des sépultures anonymes, notamment à :

- Participer à des séances de planification stratégique;
- Examiner les documents historiques relatifs aux pensionnats indiens et aux autres sites connexes;
- Me rendre sur les lieux faisant l'objet d'une fouille et d'une enquête;
- Assister à des rencontres avec des propriétaires fonciers privés ou coordonner de telles rencontres en vue de faciliter l'accès aux terres qui doivent faire l'objet de fouilles;
- Effectuer ou faciliter des recherches en archivistique;
- Assister à des rencontres entre des représentants du gouvernement et des survivants et survivantes, des familles et des collectivités autochtones et leurs équipes qui dirigent la récupération des enfants disparus et des sépultures anonymes.

Quand on me demande d'aider les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones, je veux soutenir leur travail de toutes les façons possibles et contribuer à établir des relations dans un esprit de collaboration. L'accent a été mis sur le soutien à l'établissement de relations et aux discussions afin que les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones puissent entreprendre et

mener à bien des fouilles et des enquêtes sur tous les sites.

**Plans :** Je continuerai d'aider les survivants et survivantes, les familles autochtones et les collectivités sur demande et je ferai tout ce que je peux, conformément aux modalités de mon mandat, pour collaborer, faciliter et établir des relations qui peuvent appuyer la recherche et la récupération d'enfants disparus et de sépultures anonymes. Je m'attends à ce que le nombre de demandes d'aide aux survivants et survivantes, aux familles et aux collectivités autochtones continue d'augmenter tout au long de mon mandat.



Kimberly Murray et Jacquie Bouvier, survivante



Martha Malliki et Joanasie Akumalik, qui appuient les travaux de fouille et de récupération en lien avec les enfants inuits



#### 4. Recherche en vue d'un nouveau cadre juridique fédéral

Il est apparu clairement, en discutant avec les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones, que chaque site faisant l'objet d'une fouille est unique. Compte tenu de la complexité de ce travail, il est nécessaire d'effectuer des recherches qui sont à la fois vastes et approfondies afin que tout nouveau cadre juridique proposé offre des protections et un accès complets et solides avant, pendant et après les fouilles et les enquêtes.

À l'heure actuelle, les recherches suivantes sont effectuées pour orienter les discussions sur ce que devrait comprendre un nouveau cadre juridique :

- une analyse des lois fédérales, provinciales et territoriales pour déterminer quelles lois sont en vigueur;
- une analyse des pratiques prometteuses dans d'autres pays;

- la collecte et l'examen des rapports antérieurs concernant les sites d'inhumation autochtones, les sépultures anonymes et les enfants disparus;
- une analyse des lois sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée dans l'ensemble du pays;
- un examen des recours juridiques internationaux et de la possibilité de s'en prévaloir.

**Plans :** D'autres recherches seront menées à l'appui du rapport provisoire et du rapport final. Une liste de questions de recherche et de domaines d'enquête sera dressée avec l'aide des survivants et survivantes et à mesure que les connaissances me seront communiquées.



Commemoration en l'honneur des enfants qui ont fréquenté le pensionnat indien de Brandon et qui ne sont jamais rentrés à la maison





Lancement de la carte interactive des sépultures anonymes

## 5. Activités supplémentaires : Éducation et sensibilisation du public

Au cours des premiers mois de mon mandat, il est devenu évident qu'un certain nombre de Canadiens ne sont pas au courant ou sont mal informés au sujet de l'histoire des pensionnats indiens et des conclusions de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de ses appels à l'action, notamment celles qui portent sur les enfants disparus et les sépultures anonymes. En outre, un petit sous-ensemble de Canadiens ne savent pas encore que des enfants sont morts dans ces établissements et que beaucoup sont enterrés dans des cimetières ou des sépultures anonymes à des endroits qui n'ont jamais été divulgués aux familles et aux collectivités autochtones. La Commission de vérité et réconciliation a déclaré qu'il y avait un besoin urgent de former des citoyens qui connaissent l'histoire.

À ce jour, j'ai donné suite à plusieurs occasions de sensibiliser davantage le public à l'existence d'enfants disparus et de sépulture anonymes.

Le 30 septembre 2022 – la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation – en partenariat avec *Canadian Geographic*, nous avons lancé une carte interactive afin de mieux informer le public des endroits où les recherches de sépultures anonymes ont eu lieu et sont en cours. De plus amples renseignements seront ajoutés à la carte en collaboration avec le Dr Scott Hamilton et *Canadian Geographic*. Pour consulter la carte, visitez : <https://pathstoreconciliation.canadiangeographic.ca/>

**Plans :** Je continuerai de profiter des occasions qui favorisent une sensibilisation accrue à l'importance de soutenir les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones dans leurs efforts pour trouver les enfants disparus et les sépultures anonymes.



# Préoccupations communes

Il est évident à la lumière de l'information partagée à ce jour que les survivants et survivantes, les familles, les collectivités et les dirigeants autochtones expriment des préoccupations communes en lien avec la recherche de sépultures anonymes et la récupération d'enfants disparus.

## Accès aux documents

L'accès aux documents, y compris ceux de Bibliothèque et Archives Canada, du Centre national pour la vérité et la réconciliation et de diverses entités religieuses, pose problème pour de nombreuses collectivités. Il faut plus de transparence et de renseignements sur la façon d'obtenir l'accès aux documents en temps opportun. Certaines collectivités ont dû attendre plus de six mois avant que l'accès leur soit accordé. Pour d'autres, l'accès s'est limité à un petit sous-ensemble de documents qualifiés par les bureaux d'archives de « pertinents ».

## Financement insuffisant

Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont fourni un important financement pour aider les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones à mener les recherches d'enfants disparus et de sépultures anonymes. Ce financement doit être maintenu.

Le financement actuellement disponible soulève toutefois d'importantes préoccupations, en ce qui concerne notamment les éléments suivants :

- Financement suffisant à long terme pour les soutiens au mieux-être;
- Besoin de financement pour aider toutes les collectivités autochtones à participer aux efforts de recherche et de récupération;
- Manque de financement pour les lieux de recherche qui ne sont pas reconnus par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- Restrictions quant à l'utilisation des fonds pour une aide juridique ou l'exhumation et la comparaison de profils génétiques.





### **Retard dans l'analyse des données**

De nombreuses collectivités utilisent diverses techniques de télédétection, comme le géoradar, la détection et la télémétrie par ondes lumineuses et la résistivité électrique dans leurs efforts de recherche et de récupération. À mesure que de plus en plus de collectivités entreprennent leurs fouilles, la demande d'experts pour analyser les données recueillies augmente. À l'heure actuelle, il y a au Canada peu d'experts qui possèdent l'expérience et les compétences spécialisées nécessaires pour analyser ces données afin de repérer des sépultures potentielles.

### **Accès aux terres**

Il existe des obstacles importants pour les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones qui souhaitent accéder aux sites pour effectuer des fouilles, particulièrement lorsque les sites en question appartiennent à des sociétés ou à des propriétaires fonciers privés. Il n'existe aucun moyen juridique de faciliter l'accès à ces sites et de les protéger jusqu'à ce que les fouilles y soient effectuées. Cette absence de protection juridique pourrait engendrer des différends et mettre à rude épreuve les relations entre ceux qui assument leurs responsabilités en vertu du droit autochtone de protéger les sépultures des enfants et ceux qui leur refusent l'accès aux terres. Dans certaines situations, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ne prennent pas de mesures actives pour aider les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones à accéder

aux terres ou à mettre les sites à l'abri de travaux de développement jusqu'à ce que les fouilles puissent être effectuées.

### **Responsabilisation et justice**

Les survivants et survivantes, les familles et les collectivités autochtones réclament responsabilisation et justice. Or, la responsabilisation et la justice peuvent revêtir des significations différentes pour différentes personnes et consister notamment à :

- établir une commission d'enquête ou un tribunal national et/ou international;
- poursuivre chaque auteur individuellement;
- tenir les institutions responsables;
- protéger les sépultures anonymes;
- tenir des cérémonies autochtones appropriées;
- identifier et rapatrier les enfants dans leur famille et leur collectivité.

Ce sont que quelques-unes des préoccupations communes qui ont été identifiées à ce jour. Il est probable que d'autres préoccupations communes seront cernées à mesure que les travaux de recherche et de récupération progresseront sur les divers sites.





## Mot de la fin

Les survivants et survivantes partagent des vérités sur l'existence d'enfants disparus et de sépultures anonymes depuis des décennies. De nombreuses questions demeurent sans réponse, notamment :

- Qui sont les enfants qui sont morts?
- De quoi ces enfants sont-ils morts?
- Où les enfants sont-ils enterrés?
- Combien d'enfants ont-ils disparu?

Les survivants et survivantes, les familles, les collectivités et les dirigeants autochtones font un travail minutieux pour trouver, récupérer, protéger et commémorer ces enfants et les lieux de leur sépulture. **Cela prendra du temps.**

Ce travail sacré exige des efforts de collaboration de tous les ordres de gouvernement – fédéral, provincial, territorial et municipal – ainsi que des entités religieuses, des détenteurs de documents et des propriétaires fonciers qui sont des particuliers ou des sociétés.

Le droit de savoir, de faire son deuil, d'honorer, de protéger et de rapatrier ne doit pas être entravé.

Les gouvernements et les entités religieuses et autres doivent adopter une approche anticoloniale plus active. **Ils ne peuvent plus être des spectateurs dans la réconciliation.** Ils doivent plutôt reconnaître la responsabilité pour le rôle qu'ils ont joué dans la création des conditions qui ont mené à la disparition d'enfants et à l'existence de sépultures anonymes, prendre des mesures et réparer leurs fautes.

Les Canadiens ne peuvent être fiers d'un pays qui permet que l'on manque complètement de respect à l'égard des sépultures d'enfants, qui permet que les pelles aillent briser les os des ancêtres et qui refuse de voir la vérité. **En tant que pays, nous pouvons et nous devons en faire plus – les esprits des enfants nous le demandent.**







Danseurs de la famille Rain-O'Chiese



**Bureau de l'interlocutrice  
spéciale indépendante**

pour les enfants disparus et les tombes  
et les sépultures anonymes en lien avec  
les pensionnats indiens

**Office of the Independent  
Special Interlocutor**

for Missing Children and Unmarked  
Graves and Burial Sites associated  
with Indian Residential Schools

[osi-bis.ca](http://osi-bis.ca)